



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Les Nouveautés Sociales

Soirée d'information du 4 Décembre 2018

Maison Départementale des Sports à Rennes



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Intervention de l'URSSAF



**Patrick AMABLE**  
Urssaf BRETAGNE  
DIRECTION

Directeur des Affaires juridiques ; Directeur départemental

**Christine LEFEUVRE**  
Urssaf BRETAGNE

# Intervention de l'URSSAF



- \* **Information sur le statut des micro entrepreneurs**
- \* **Information sur les contrôles**

# Intervention de l'URSSAF



**Merci pour cette intervention**



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Le Prélèvement à la Source



# Le Prélèvement à la Source

- 1) Récupération du mandat SEPA sur le site de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)**  
Présentation d'un modèle
  
- 2) Sur Net Entreprise, compte-rendu de la DGFIP**  
Présentation d'un modèle



# Le Prélèvement à la Source

## 3) Intégration mensuelle des taux

### 3 Taux possibles :

#### Le taux du Foyer

(calculé en fonction des revenus du foyer fiscal)

#### Le taux Individualisé

(calculé en fonction des revenus respectifs du salarié)

#### Le taux non personnalisé

(Application du taux célibataire sans enfant selon la grille)



# Le Prélèvement à la Source

## 4) Erreur sur le taux : contestation du salarié

La contestation ne se fait pas auprès de l'Employeur

**Chaque salarié doit prendre contact avec la DGFIP**





# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Présentation du Bulletin Simplifié



# Le Bulletin Simplifié

## **Modèle de Bulletin Simplifié (sur Décembre)** Présentation d'un modèle



# Le Bulletin Simplifié

## Changement des taux :

### sur l'URSSAF

Changement du plafond mensuel

Réduction de 6% de la cotisation maladie pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 2,5 SMIC

Mesures en cours en attente de la Loi de Finance 2019

### sur la Retraite

Nouveau régime AGIRC-ARRCO (fusion des deux régimes)

Application de nouveaux Taux au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

### sur la Prévoyance

Nouveaux taux pour la mensualisation



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Impact des arrêts sur les bulletins



# Impact des arrêts sur les Bulletins

Sous la CCN Sport :

## **Pour la Maladie :**

3 jours de carence CPAM

Choix de l'employeur pour maintien ou non du salaire

Ancienneté du salarié : - de 1 an

Pas de Subrogation

Salaire versé par la CPAM puis en fonction des contrats  
intervention de la Prévoyance

Ancienneté du salarié : + de 1 an

Subrogation avec maintien du Salaire Net pendant 87 jours



# Impact des arrêts sur les Bulletins

Sous la CCN Sport :

## **Pour la Maternité :**

Ancienneté de la salariée : Sans Condition

Subrogation avec maintien du Salaire Net pendant toute la durée du congé de maternité



# Impact des arrêts sur les Bulletins

Sous la CCN Sport :

**Pour l'Accident du Travail ou Maladie Professionnelle :**

Ancienneté du salarié : Sans Condition

Subrogation avec maintien du Salaire Net pendant 6 mois



# Impact des arrêts sur les Bulletins

Sous la CCN Animation :

## **Pour la Maladie :**

Ancienneté du salarié : - de 6 mois

Pas de Subrogation

Salaire versé par la CPAM puis en fonction des contrats  
intervention de la Prévoyance

Ancienneté du salarié : + de 6 mois

Subrogation avec maintien du Salaire Net pendant 90 jours





# Impact des arrêts sur les Bulletins

Sous la CCN Animation :

## **Pour la Maternité :**

Ancienneté de la salariée : - de 6 mois

Pas de Subrogation

Ancienneté de la salarié : + de 6 mois

Subrogation avec maintien du Salaire Net pendant la durée du congé de maternité



# Impact des arrêts sur les Bulletins

Sous la CCN Animation :

**Pour l'Accident du Travail, de Trajet ou Maladie Professionnelle :**

Ancienneté du salarié : sans condition

Subrogation avec maintien du Salaire Net pendant 6 mois



# Impact des arrêts sur les Bulletins

En conclusion, selon les conditions et contrats, il faut établir les attestations (CPAM et Prévoyance) pour bénéficier des Indemnités Journalières

Ces indemnités sont à réintégrer dans la Paie  
*Présentation d'un modèle*



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Rappel

# Documents Importants

# Documents Importants



Pour l'association,

Registre Unique du Personnel

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Contrats de Travail et Avenants pour chaque salarié

Copie du Diplôme du salarié

Copie de la Carte Professionnelle

Si Déplacements, copie du Permis de Conduire

# Documents Importants



Rappel : tous les documents sont à conserver par les associations

*Cf : Fiche CNEA jointe*



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Questions diverses



# Centre d'Expertise de Ressources et de Développement du Sport

## Comité Départemental Olympique et Sportif D'Ille-et-Vilaine

Maison Départementale des Sports

13b, Avenue de Cucillé

35065 RENNES

Mail : [illeetvilaine@franceolympique.com](mailto:illeetvilaine@franceolympique.com)

Site : <http://www.le-sport35.com/>

**Françoise TREDAN** – Directrice CDOS 35 – 02.99.54.67.67

**Cécile MAUNY** – Responsable Sociale CDOS 35 – 02.99.84.41.34